

## **Rapport trimestriel RI : Ressources des bénéficiaires et dynamique du système (février 2017)**

1. Vue générale (octobre 2016)
2. Couverture des besoins (octobre 2016)
3. Activité lucrative (octobre 2016)
4. Evolutions 2006 - 2016
5. Entrées et sorties du dispositif

### Annexes :

1. Fiche RI (octobre 2016)
2. Couverture des besoins et activité lucrative (octobre 2016)
3. Cohortes juillet 14 – juillet 15

Auteur : Mme Christine Wenker-Pont (SG–DSAS)  
Tél. : 021 / 316.50.22  
Courriel : [christine.wenker-pont@vd.ch](mailto:christine.wenker-pont@vd.ch)

Contact : M. Antonello Spagnolo (SPAS)  
Tél. : 021 / 316.50.23  
Courriel : [antonello.spagnolo@vd.ch](mailto:antonello.spagnolo@vd.ch)

---

**Rappel concernant le périmètre d'étude de ce rapport**

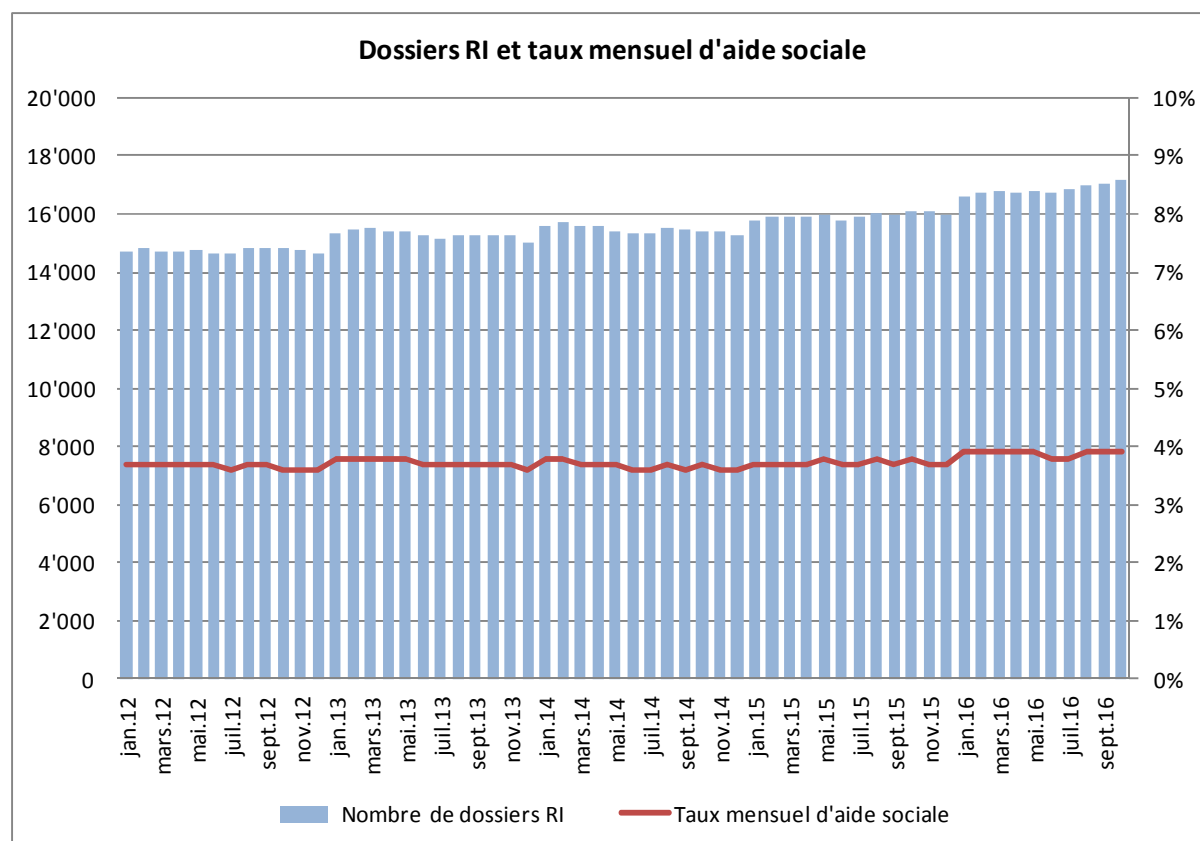
Est pris en compte ici tout dossier RI, ramené au mois de prestation considéré, ayant fait l'objet d'une prestation financière pour l'un de ses membres. Ce dossier est dit « actif ».

A noter que le paiement a lieu le plus souvent au cours du mois de prestation, mais parfois aussi au cours des deux mois qui lui succèdent.

**1) Vue générale (octobre 2016)**

Pour le mois d'octobre 2016, le nombre de dossiers RI s'élève à 17'185 ; cet effectif est supérieur de 6,7% à celui d'octobre 2015 (+1'072 dossiers). La variation annuelle du nombre de dossiers gérés par les CSR<sup>1</sup> est de 5,0% (+745 dossiers), celle des autres autorités d'application est de 26% (+327 dossiers); parmi ces autres autorités d'application, le CSIR enregistre une augmentation de 182 dossiers entre octobre 2015 et octobre 2016. Pour rappel, les charges relatives aux dossiers gérés par le CSIR (prestations financières pour les bénéficiaires et frais de personnel du CSIR) sont financées par la Confédération. Il faut relever que l'augmentation du nombre de dossiers RI est essentiellement due à la hausse du nombre de dossiers de personne seule. La croissance relative du nombre de dossiers RI est par conséquent plus élevée que celle du nombre de bénéficiaires RI (+6,7% contre +5,8% pour les bénéficiaires entre octobre 2015 et octobre 2016). Le taux mensuel d'aide sociale<sup>2</sup>, qui mesure le rapport entre bénéficiaires RI et population résidante, s'établit à 3,9% en octobre 2016, il reste stable [Gr.1].

Gr.1



<sup>1</sup> CSR : centre sociaux régionaux

<sup>2</sup> Le taux mensuel d'aide sociale correspond au nombre de personnes de 18 à 64 ans vivant dans un ménage avec prestation financière durant le mois rapporté à la population résidante permanente de 18 à 64 ans. Il figure sur la fiche RI de StatVD, annexe 1.

T.1

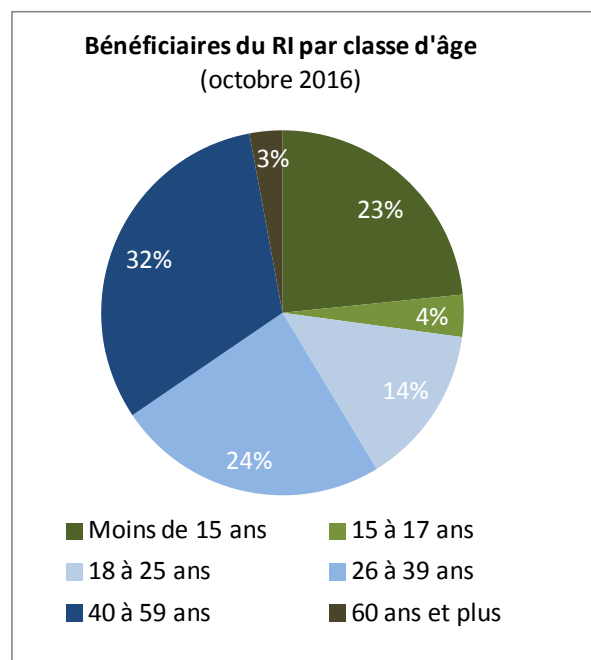
	Variation par rapport au même mois de l'année précédente			
Mai 15	+ 3.3%		+ 5.4%	Mai 16
Juin 15	+ 2.7%		+ 5.9%	Juin 16
Juillet 15	+ 3.8%		+ 6.0%	Juillet 16
Août 15	+ 3.4%		+ 5.9%	Août 16
Septembre 15	+ 3.6%		+ 6.4%	Septembre 16
Octobre 15	+ 4.6%		+ 6.7%	Octobre 16
Moyenne sur 6 derniers mois	+ 3.6%		+ 6.0%	

Au cours du dernier semestre (mai à octobre 2016), l'augmentation moyenne du nombre de dossiers RI mensuel par rapport aux mêmes mois de l'année précédente est de 6,0% ; elle est plus élevée qu'au même semestre de l'année précédente : +3,6% [T.1]. Le CSIR enregistre 28,6% d'augmentation moyenne sur les six derniers mois par rapport à l'année passée alors que le nombre de dossiers RI gérés par les CSR augmente de 4,3% en moyenne sur cette même période.

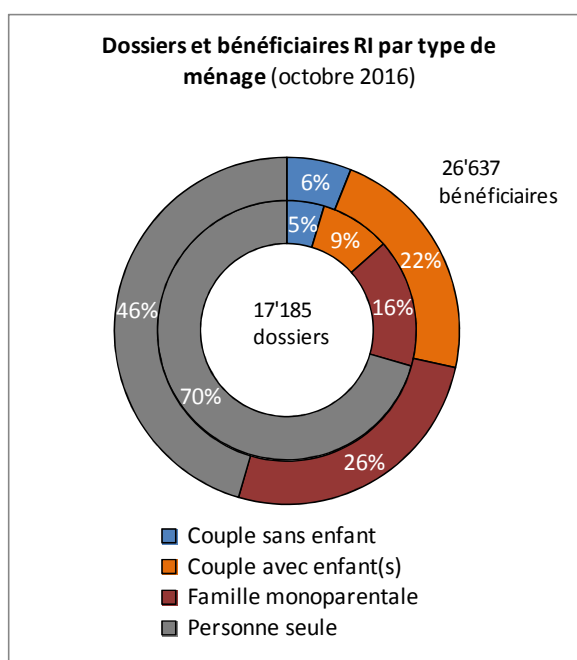
**Les 17'185 dossiers d'octobre 2016 concernent 26'637 personnes.**

La répartition des bénéficiaires RI par catégories d'âge s'inspire des groupes d'âge auxquels s'adressent les différents programmes mis en place par le Service de prévoyance et d'aide sociale (FORJAD, FORMAD, rente-pont, projet pilote) pour venir en aide aux personnes dans le besoin tout en soutenant leurs efforts pour s'affranchir de l'aide sociale. En octobre 2016, les mineurs représentent 27% des bénéficiaires de l'aide sociale. Les bénéficiaires âgés de 18 à 25 ans représentent 14% de l'ensemble des bénéficiaires (3'786 personnes). Près d'un quart des bénéficiaires sont âgés de 26 à 39 ans (6'429 personnes), environ un tiers a entre 40 et 59 ans et seul 3% de l'ensemble des bénéficiaires ont 60 ans et plus (777 personnes) [Gr.2].

Gr.2



Gr.3

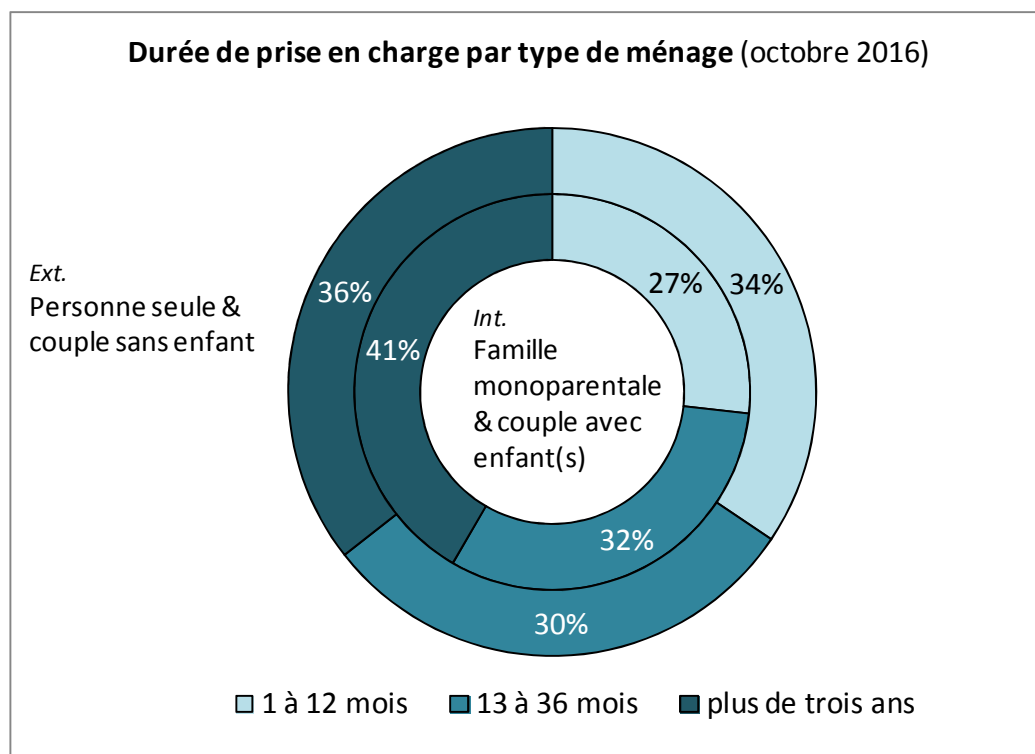


Au fil du temps, on constate que la part des dossiers de personne seule augmente au RI : depuis février 2016, 70% des dossiers sont des dossiers de personne seule [Gr.3]. A contrario, la part des familles monoparentales diminue, en octobre 2016, elle représente 16% des dossiers RI et 26% des bénéficiaires (2'761 dossiers pour 6'949 personnes). Les familles composées de couples avec enfant(s) comptent pour 9% des dossiers et 22% des bénéficiaires (1'504 dossiers pour 5'969 personnes). Aux personnes seules et aux familles avec enfant(s) s'ajoutent les couples sans enfant, au nombre de 801 en octobre 2016. Par ailleurs, on relève qu'une personne sur deux au RI vit au sein d'un ménage comprenant un ou plusieurs enfants.

La durée de prise en charge peut être calculée de différentes manières. Dans le cadre de ce rapport, il s'agit de calculer, sur les dossiers actifs en octobre 2016, le nombre de mois écoulés depuis la date de la dernière décision d'octroi du RI (dernière IDEC).

La durée de prise en charge dépend du type de ménage : elle est plus longue pour les familles avec enfant(s) que pour les personnes seules et les couples sans enfant. En octobre 2016, 41% des familles monoparentales et des couples avec enfant(s) ont une prise en charge qui dure depuis plus de 3 ans contre 36% des autres types de dossiers (personnes seules et couples sans enfant) [Gr.4]. L'annexe 2 donne les chiffres détaillés par type de ménage et intervalles de durée de 6 mois.

Gr.4



Les enfants entraînent des charges supplémentaires qui peuvent conduire les ménages disposant de faibles revenus à recourir au RI, par ailleurs, dans le cas des familles monoparentales, les enfants constituent souvent un obstacle à la prise d'une activité lucrative ou à une augmentation du taux d'activité susceptible d'élever le niveau des ressources.

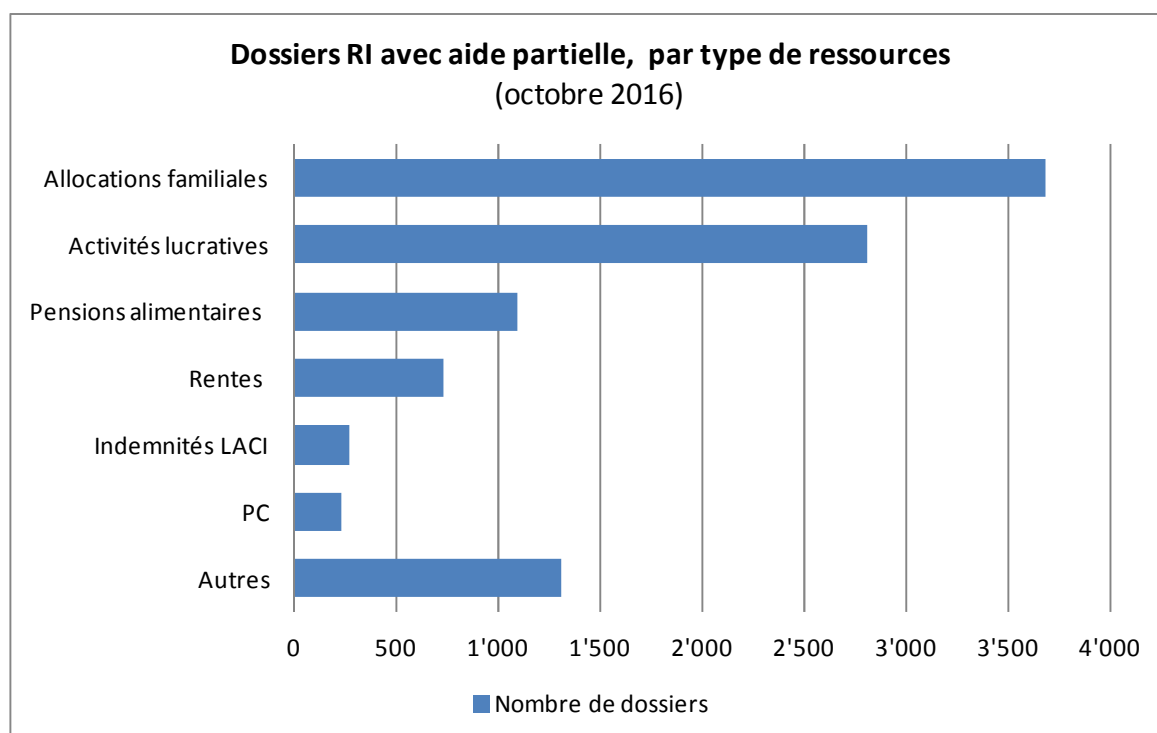
## 2) Couverture des besoins (octobre 2016)<sup>3</sup>

Dans le cadre du RI, les besoins vitaux sont déterminés par un barème, en fonction de la composition du ménage<sup>4</sup>.

En octobre 2016, 59% des dossiers RI (10'106) ont perçu une aide financière complète ; autrement dit, il n'existait pas d'autre ressource que le RI pour couvrir les besoins des personnes concernées par ces dossiers.

Le RI est versé en complément à d'autres ressources pour 7'079 dossiers. Pour ces dossiers, le RI complète une ou plusieurs autres ressources dont les plus fréquentes sont les allocations familiales et les ressources provenant d'une activité lucrative [Gr.5].

### Gr.5



Selon le type de ménage concerné, la proportion d'aide complète diffère passablement. Ce sont avant tout les personnes seules qui n'ont pas d'autres ressources que le RI : 76% des personnes seules ont une aide complète. Les autres types de ménages ont majoritairement des aides partielles [Gr.6].

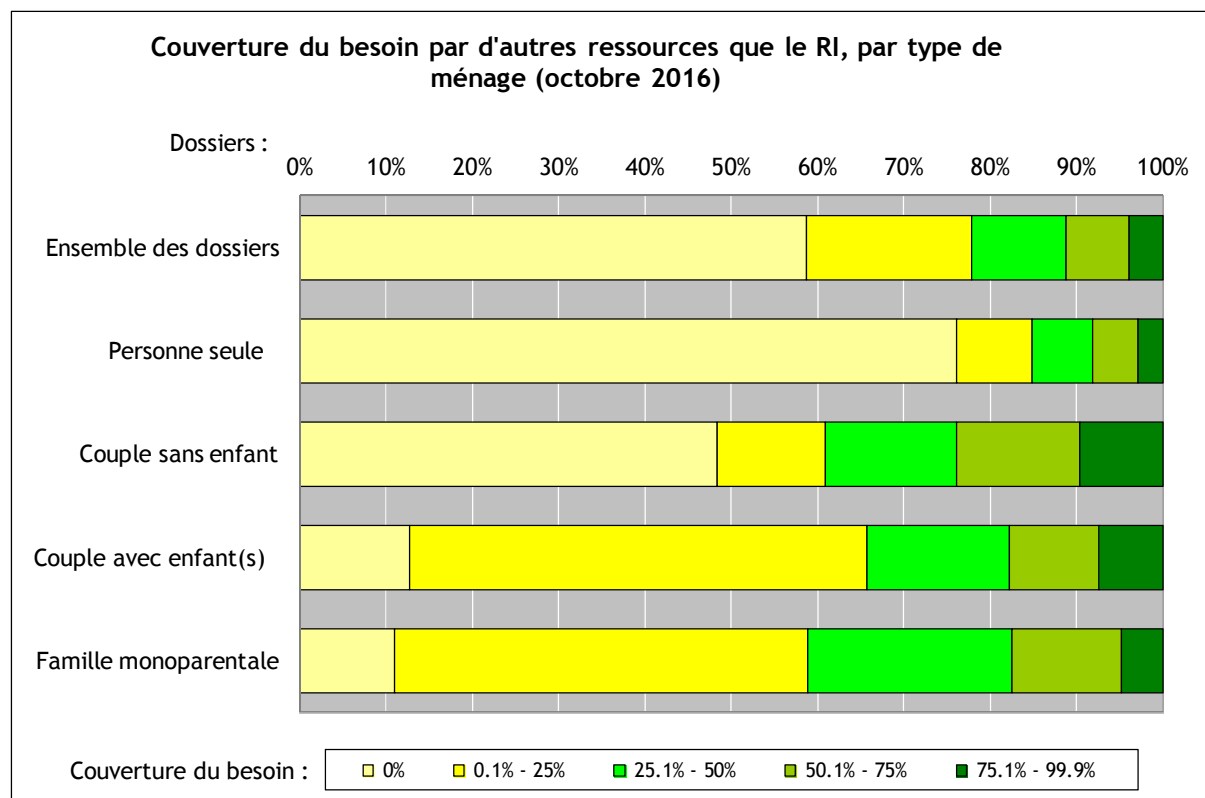
Certains dossiers ont un taux de couverture de leurs besoins, par d'autres ressources que le RI, relativement élevé. Ainsi, 1'925 dossiers disposent de ressources supérieures à la moitié de leurs besoins, dont 678 dossiers pour lesquels leurs ressources dépassent les trois quarts de leurs besoins (4% de l'ensemble des dossiers).

L'annexe 2 présente un tableau détaillé du taux de couverture du besoin selon le type de ménage et la durée d'aide.

<sup>3</sup> Source : SPAS.

<sup>4</sup> Le règlement d'application de la loi du 2 décembre 2003 sur l'action sociale vaudoise définit des forfaits pour l'entretien et l'intégration sociale et les montants maximums admis pour le loyer et les frais afférents.

Gr.6



**3) Activité lucrative (octobre 2016)<sup>5</sup>**

Les bénéficiaires du RI qui exercent une activité lucrative ont droit à une franchise déduite lors du calcul du montant de l'aide<sup>6</sup>.

La proportion de dossiers, qui disposent de ressources provenant d'une activité lucrative, tend à diminuer grâce à la mise en place des PC familles ; celles-ci permettent à une partie des familles avec un revenu lucratif de s'affranchir du RI. En octobre 2016, les dossiers RI avec activité lucrative ne représentent que 16,3% de l'ensemble des dossiers, soit 2'807 dossiers.

La proportion de dossiers avec activité lucrative reste cependant plus élevée pour les couples sans enfant (31%, 251 dossiers) et les couples avec enfant(s) (30%, 456 dossiers), que pour les familles monoparentales (19%, 523 dossiers) et les personnes seules (13%, 1'577 dossiers) [Gr.7].

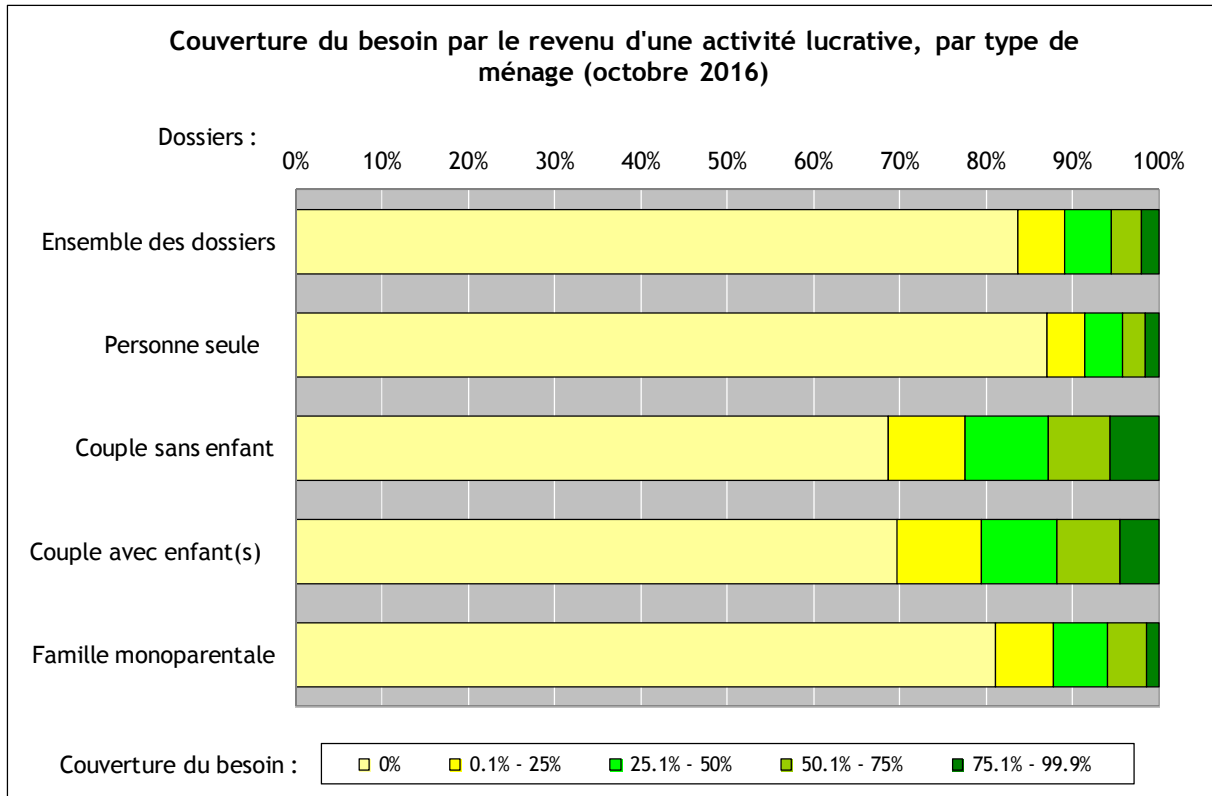
Au RI, seuls 6% des dossiers bénéficient d'un revenu provenant d'une activité lucrative qui leur permet de faire face à plus de la moitié de leurs besoins ; dont 2% (337 dossiers en octobre 2016) ont un revenu lucratif qui couvre plus des trois quarts de leurs besoins.

La part de ces taux de couverture des besoins par le revenu d'une activité lucrative est faible quel que soit le type de ménage ; toutefois, parmi les ménages de couples, avec ou sans enfant(s), la proportion de ceux qui couvrent plus de la moitié de leurs besoins grâce à leur revenu lucratif, est significativement plus élevée que pour les personnes seules ou les familles monoparentales. Pour le détail, voir l'annexe 2.

<sup>5</sup> Source : SPAS.

<sup>6</sup> Fr. 200.- au maximum pour une personne seule, Fr. 400.- au maximum pour un couple dont les deux membres travaillent ou pour une famille monoparentale avec plus d'un enfant.

Gr.7



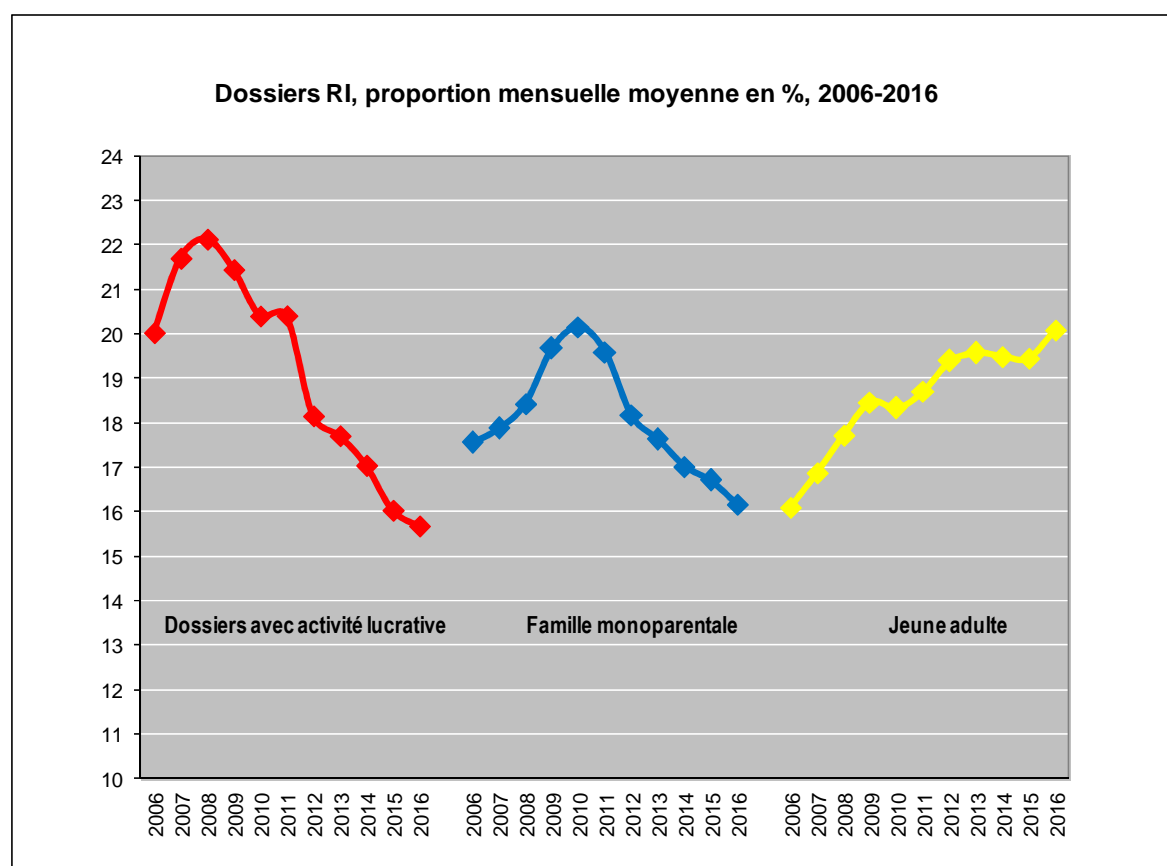
4) Evolutions 2006-2016<sup>7</sup>

Le nombre mensuel moyen de dossiers RI<sup>8</sup> passe de 10'712 en 2006 à 15'931 en 2015. Après 2014 qui a enregistré un très net ralentissement de la progression du nombre de dossiers RI, la tendance semble à nouveau à la hausse, suite notamment à la forte augmentation du nombre de dossiers gérés par le CSIR<sup>9</sup>.

Grâce à l'entrée en vigueur du régime des PC familles qui a pour objectif d'aider les familles pauvres qui travaillent à concilier vie professionnelle et vie familiale, on constate que le poids des familles à l'aide sociale est en constante diminution. La part des familles monoparentales ainsi que la part des dossiers avec activité lucrative se situent actuellement nettement en dessous des années précédentes. Force est de constater que malgré cela la proportion de ménages monoparentaux est sensiblement plus importante à l'aide sociale que dans la population vaudoise. Les ménages monoparentaux représentent en effet 7% de l'ensemble des ménages privés<sup>10</sup> contre 16% des ménages au RI.

La proportion de jeunes adultes, qui s'était stabilisée juste en dessous des 20% de 2012 à 2015, est en augmentation en 2016.

Gr.8



<sup>7</sup> Source : données 2006-2008 : SG-DSAS, effectifs recalculés à partir des séries de Statistique Vaud ; données 2009-2016 : fiches RI et séries de Statistique Vaud.

<sup>8</sup> 2006 à 2015 : valeurs sur 12 mois ; 2016 : valeurs de janvier à octobre.

<sup>9</sup> En 2014, le CSIR gérait en moyenne 420 dossiers par mois, en 2016, la moyenne provisoire est à 920.

<sup>10</sup> Source : OFS, Relevé structurel 2014. Obtenus par échantillonnage, les résultats du RS correspondent à des estimations assorties d'une marge d'erreur représentée sous la forme d'un intervalle de confiance à 95%. Pour le canton de Vaud, la part des ménages monoparentaux est estimée à 6,9% du total des ménages avec un intervalle de confiance de +/- 0.3 point de pourcent.

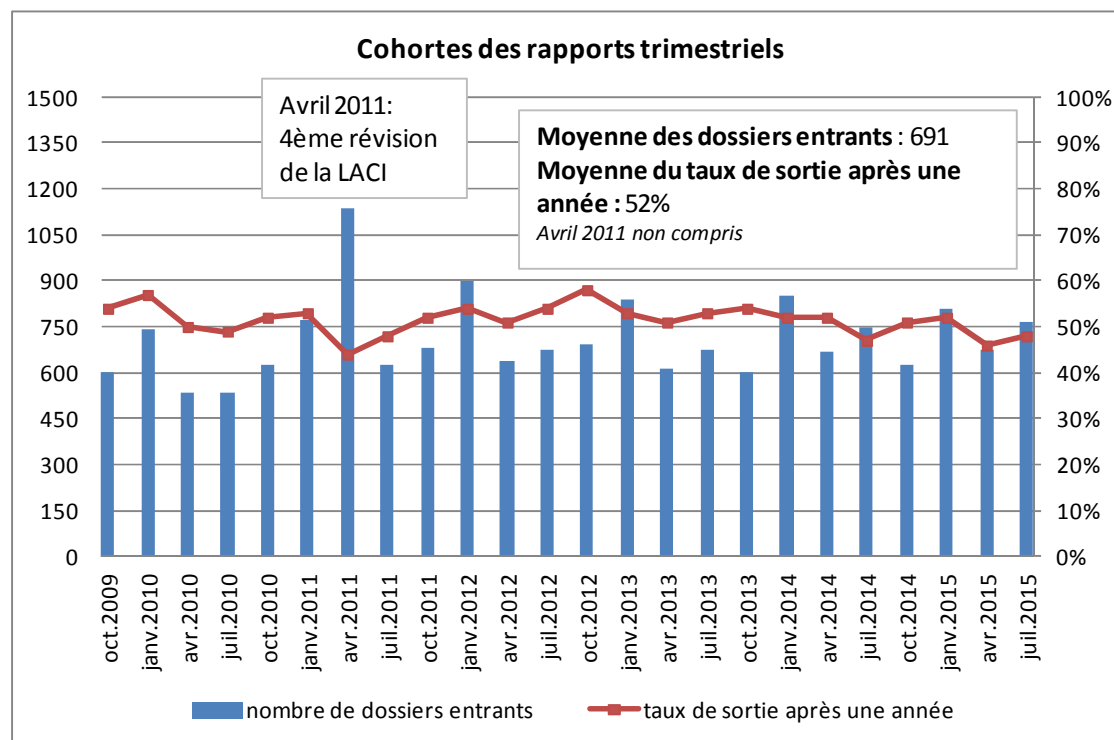


5) Entrées et sorties du dispositif<sup>11</sup>

L'analyse de l'évolution dans le temps des entrées et des sorties du RI se fonde sur deux groupes de dossiers RI, que nous appelons ici « cohortes » : ceux ouverts en juillet 2014, resp. en juillet 2015.

Avec 763 dossiers entrants, la cohorte de juillet 2015 est importante, plus élevée que la moyenne (691)<sup>12</sup> mais reste néanmoins proche de celle de juillet de l'année précédente (750), puisqu'on enregistre seulement 13 dossiers entrants de plus [Gr.9].

Gr.9



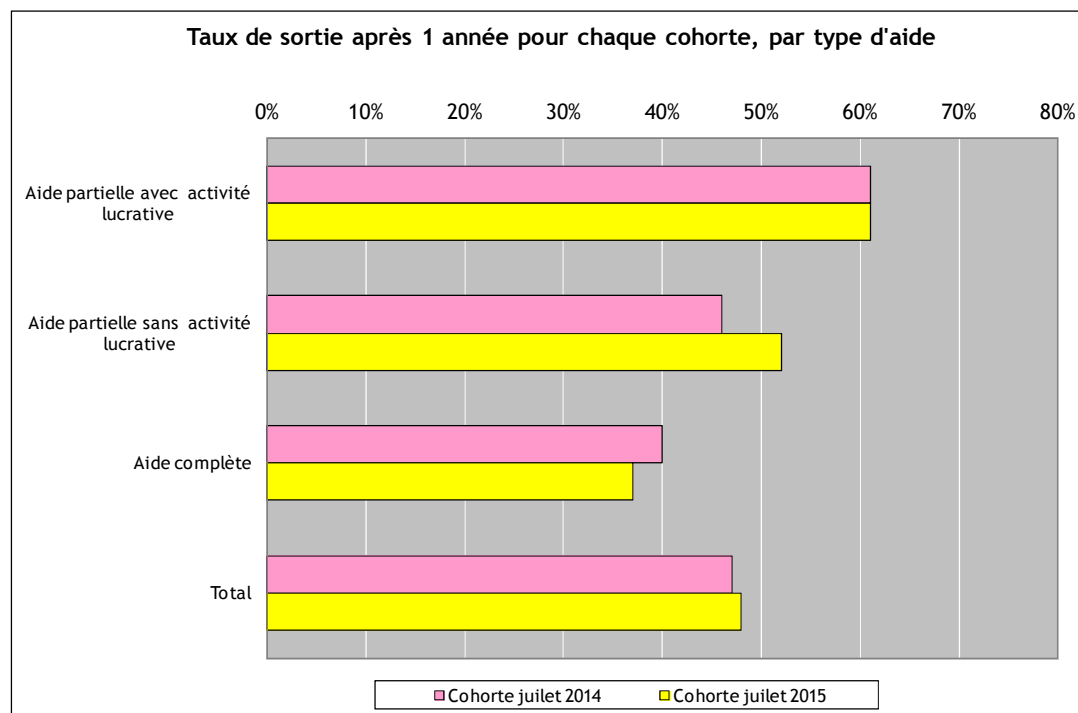
Au niveau de sa structure, la cohorte de juillet 2015 compte légèrement moins de dossiers entrants nécessitant une aide complète du RI : 46% (354 dossiers) contre 48% (363 dossiers) une année auparavant. La proportion de dossiers entrants recevant une aide partielle RI pour compléter d'autres ressources en dehors de celles liées à l'activité lucrative (rentes, pensions alimentaires, PC, etc.) est, elle, plus élevée dans la cohorte de 2015 : 26% (195 dossiers) contre 23% (174 dossiers) l'année précédente. Dans les deux cohortes, le nombre de dossiers qui font appel au RI pour compléter des ressources liées, entre autres, à l'activité lucrative sont au nombre d'environ 200. Pour les détails, voir l'annexe 3.

Une année après leur entrée au RI, 364 des 763 dossiers de la cohorte de juillet 2015 ont quitté le régime. Le taux de sortie après une année est de 48%, ce taux est inférieur à la moyenne du taux observée sur l'ensemble des cohortes précédentes qui est de 52%, mais similaire à celui de la cohorte de juillet 2014 (47%, soit 354 dossiers) [Gr.9]. Dans le détail, la cohorte de juillet 2015 compte proportionnellement moins de sorties pour les dossiers avec aide complète (37% contre 40% l'année précédente) et plus de sorties pour les dossiers avec aide partielle, notamment ceux sans activité lucrative (52% contre 46%). Dans les deux cohortes, 61% des dossiers avec activité lucrative ont quitté le dispositif une année après leur entrée au RI [Gr.10].

<sup>11</sup> Source : SPAS.

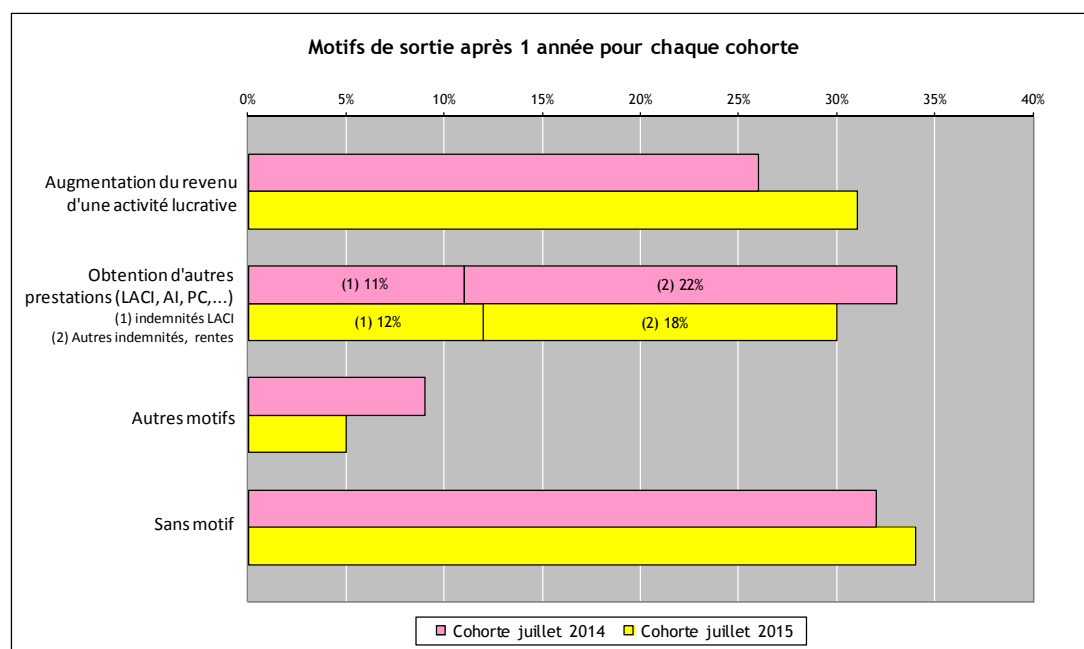
<sup>12</sup> Hors avril 2011

Gr.10



Concernant les motifs de sortie [Gr.11], la proportion de dossiers ayant quitté le RI pour augmentation du revenu lucratif est plus importante pour la cohorte de juillet 2015 (31%) que pour celle de l'année précédente (26%) : cela représente respectivement 113 et 92 dossiers. Pour la cohorte 2015, 108 dossiers ont quitté le régime suite à l'octroi d'autres prestations : parmi eux, 42 dossiers ont obtenu des indemnités LACI, 12 une bourse, 10 des PC familles et 5 une Rente-Pont. Pour une part importante des sorties (34% de la cohorte 2015), le motif n'est pas renseigné : le dossier est fermé automatiquement après deux mois sans paiement, on est sans nouvelle du bénéficiaire. Pour les détails, voir l'annexe 3.

Gr.11



# Revenu d'insertion (RI), Vaud, octobre 2016



Statistique Vaud

Département des finances  
et des relations extérieures

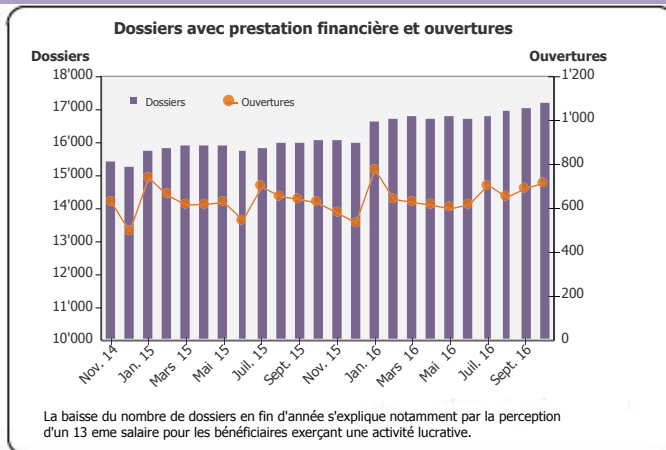
Données générales	Nombre	Variation mensuelle (1)	Variation annuelle (1)
Dossiers avec prestation financière	17'186	1.0%	6.7%
Ouverture de dossiers (2)	718	3.8%	15.1%
Fermetures de dossiers, juin 2016 (3)	604	-1.8%	1.5%
Ensemble des bénéficiaires (4)	26'640	0.8%	5.8%
Bénéficiaires, n.c. personnes à charges (5)	19'491	0.9%	6.4%
Bénéficiaires suivis par un ORP (6)	3'077	0.9%	4.2%
Mesures d'insertion sociale et professionnelle	3'332	8.4%	9.2%

## Dossiers avec prestation financière

Type de ressources	Nombre	%
Sans ressources	10'135	59%
Avec ressources (7)	7'051	41%
revenus d'activité	2'801	16%
revenus liés à une mesure d'insertion	15	0%
prestations LACI	275	2%
rentes et autres prestations sociales	4'389	26%
pensions alimentaires	1'085	6%
autres ressources	491	3%

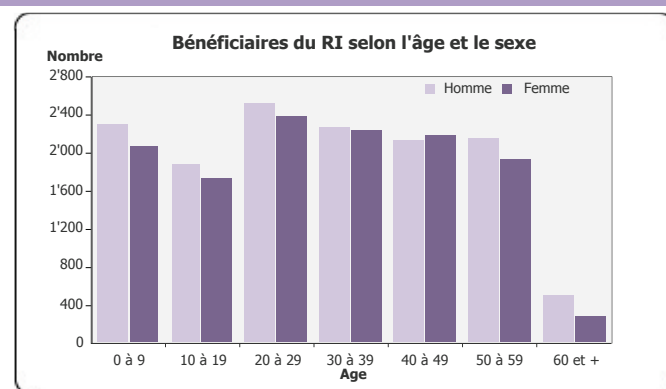
  

Type de ménage	Nombre	%
Personne seule	12'120	71%
Couple sans enfant	801	5%
Couple avec enfants mineurs	1'499	9%
Familles monoparentales avec enfants mineurs	2'736	16%
Famille avec adultes à charge	30	0%



## Ensemble des bénéficiaires

Type de personne	Nombre	%
Bénéficiaire principal	17'186	65%
Conjoint ou concubin de la personne principale	2'305	9%
Mineurs à charge	7'119	27%
Majeurs à charge	30	0%



## Bénéficiaires, non compris personnes à charge

	avec prestation financière		Bénéficiaires avec mesure d'insertion sociale (8)		Bénéficiaires suivis par un ORP			
	avec ou sans prestation financière	avec mesure d'insertion professionnelle (9)						
<b>Total</b>	<b>19'491</b>	<b>100%</b>	<b>2'300</b>	<b>100%</b>	<b>3'077</b>	<b>100%</b>	<b>952</b>	<b>100%</b>
<b>Sexe</b>								
Homme	10'065	52%	1'153	50%	1'928	63%	608	64%
Femme	9'425	48%	1'147	50%	1'149	37%	344	36%
<b>Age</b>								
Moins de 18 ans	110	1%	0	0%	0	0%	0	0%
18 à 25 ans	3'757	19%	758	33%	307	10%	97	10%
26 à 29 ans	1'906	10%	297	13%	287	9%	86	9%
30 à 39 ans	4'525	23%	555	24%	792	26%	243	26%
40 à 49 ans	4'320	22%	436	19%	816	27%	281	30%
50 à 59 ans	4'096	21%	235	10%	782	25%	228	24%
60 à 64 ans	680	3%	19	1%	93	3%	17	2%
65 ans et plus	97	0%	0	0%	0	0%	0	0%
<b>Nationalité</b>								
Suisse	9'403	48%	893	39%	1'487	48%	492	52%
UE 27	3'606	19%	320	14%	669	22%	228	24%
Autre Europe	1'859	10%	134	6%	235	8%	63	7%
Reste du monde	4'623	24%	953	41%	686	22%	169	18%
<b>Formation déclarée</b>								
Scolarité obligatoire	8'371	43%	1'005	44%	1'400	45%	395	41%
Formation professionnelle	4'974	26%	416	18%	1'077	35%	387	41%
Maturité	868	4%	89	4%	133	4%	36	4%
Ecole prof. sup., haute école	1'469	8%	94	4%	444	14%	129	14%
Non classable/Inconnu	3'809	20%	696	30%	23	1%	5	1%

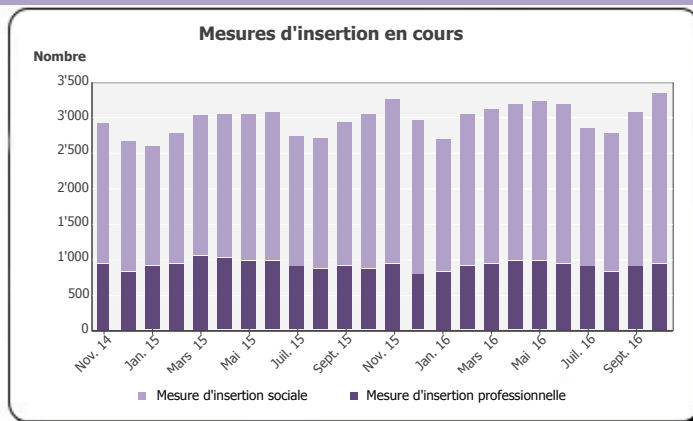
## Mesures d'insertion professionnelle et sociale

### Mesures d'insertion professionnelle 959

Stage professionnelle	1%
Allocation cantonale d'initiation au travail	8%
Prestation de formation (10)	62%
Emploi d'insertion	29%

### Mesures d'insertion sociale 2'373

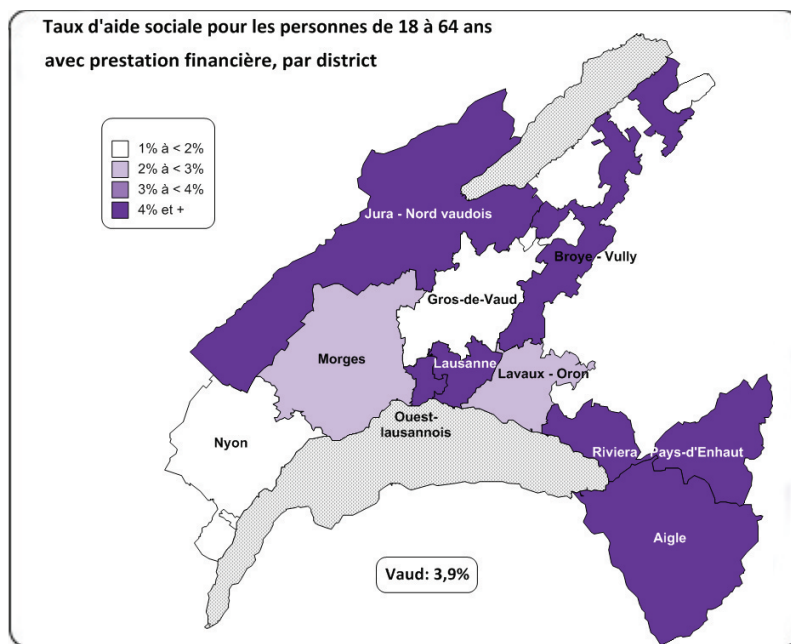
Formation (11)	52%
Restauration du lien social	9%
Préservation de la situation économique	2%
Individualisée (12)	38%



## Fermeture de dossiers, juin 2016

Principaux motifs de fermeture	Nombre	Variation mensuelle
Amélioration de la situation financière	148	-5%
dont prise ou reprise d'emploi,		
changement taux d'activité	135	-8%
Obtention autres prestations sociales	151	-12%
dont indemnité LACI	36	-23%
prestations complémentaires AVS/AI	26	-42%

## Taux d'aide sociale (13)



Villes (14)	Oct. 15	Oct. 16
Lausanne	6.5%	6.6%
Prilly	6.2%	6.1%
Pully	2.0%	2.1%
Renens	5.0%	5.4%
Ecublens	2.7%	2.8%
Morges	3.4%	3.6%
Gland	2.1%	2.3%
Nyon	2.7%	2.8%
Montreux	5.5%	5.8%
La Tour-de-Peilz	4.8%	5.0%
Vevey	7.3%	7.4%
Yverdon-les-Bains	6.0%	6.5%
Districts		
Aigle	4.2%	4.6%
Broye-Vully	4.2%	4.7%
Gros-de-Vaud	1.6%	1.6%
Jura-Nord vaudois	4.1%	4.4%
Lausanne	5.9%	6.0%
Lavaux-Oron	1.8%	2.0%
Morges	2.0%	2.1%
Nyon	1.5%	1.6%
Ouest lausannois	4.1%	4.2%
Riviera-Pays-d'Enhaut	4.7%	4.9%
<b>Vaud</b>	<b>3.7%</b>	<b>3.9%</b>

- Variation par rapport au mois précédent / à l'année précédente.
- Dossier bénéficiant d'une prestation financière pour la première fois.
- Dossier sans prestation financière depuis 6 mois. La date de fermeture correspond au dernier mois de prestation.
- Personne vivant dans un ménage bénéficiant d'une prestation financière durant le mois.
- Bénéficiaire principal avec prestation financière et conjoint ou concubin de la personne principale durant le mois.
- Bénéficiaire du RI inscrit auprès d'un office régional de placement (ORP) à la fin du mois étudié.
- Un dossier peut se trouver dans plusieurs sous-catégories.
- Toute personne qui a suivi une mesure d'insertion sociale au moins un jour durant le mois. Les mesures d'insertion sociale sont délivrées par les centres sociaux régionaux (CSR)
- Toute personne qui a suivi une mesure d'insertion professionnelle au moins un jour durant le mois et qui est bénéficiaire du RI. Les mesures d'insertion professionnelle sont délivrées par les ORP.
- Cours, stages et mesures visant à la clarification des aptitudes professionnelles.
- Bilan de compétence et cours.
- Les mesures individualisées sont des mesures ne faisant pas partie du catalogue des mesures recommandées par le SPAS.
- Le taux d'aide sociale correspond au nombre de personnes de 18 à 64 ans vivant dans un ménage avec prestation financière durant le mois rapporté à la population résidente permanente de 18 à 64 ans.
- Communes de plus de 10'000 habitants.

Définitions relatives à la fiche mensuelle: <http://www.stat.vd.ch/ri>

Oct.2016	Tous les dossiers payés	Durée d'aide : 6 mois et moins	Durée d'aide : 7 à 12 mois	Durée d'aide : 13 à 18 mois	Durée d'aide : 19 à 24 mois	Durée d'aide : 2 à 3 ans	Durée d'aide : 3 à 4 ans	Durée d'aide : Plus de 4 ans
<b>Tous ménages</b>								
couverture du besoin	n = 17 185	n = 3 362	n = 2 226	n = 1 561	n = 1 692	n = 1 970	n = 1 489	n = 4 885
0%	10 106 58.8%	1 962 58.4%	1 439 64.6%	966 61.9%	1 011 59.8%	1 114 56.5%	826 55.5%	2 788 57.1%
0.1%-25%	3 281 19.1%	452 13.4%	323 14.5%	269 17.2%	347 20.5%	431 21.9%	322 21.6%	1 137 23.3%
25.1%-50%	1 873 10.9%	404 12.0%	213 9.6%	166 10.6%	158 9.3%	208 10.6%	190 12.8%	534 10.9%
50.1%-75%	1 247 7.3%	344 10.2%	155 7.0%	108 6.9%	101 6.0%	143 7.3%	103 6.9%	293 6.0%
75.1%-100%	678 3.9%	200 5.9%	96 4.3%	52 3.3%	75 4.4%	74 3.8%	48 3.2%	133 2.7%
<b>Personne seule</b>								
couverture du besoin	n = 12 117	n = 2 579	n = 1 623	n = 1 128	n = 1 172	n = 1 322	n = 1 018	n = 3 275
0%	9 220 76.1%	1 772 68.7%	1 279 78.8%	869 77.0%	911 77.7%	1 025 77.5%	776 76.2%	2 588 79.0%
0.1%-25%	1 065 8.8%	237 9.2%	126 7.8%	101 9.0%	91 7.8%	119 9.0%	90 8.8%	301 9.2%
25.1%-50%	847 7.0%	248 9.6%	102 6.3%	85 7.5%	78 6.7%	81 6.1%	84 8.3%	169 5.2%
50.1%-75%	629 5.2%	210 8.1%	72 4.4%	52 4.6%	49 4.2%	61 4.6%	44 4.3%	141 4.3%
75.1%-100%	356 2.9%	112 4.3%	44 2.7%	21 1.9%	43 3.7%	36 2.7%	24 2.4%	76 2.3%
<b>Couple sans enfant</b>								
couverture du besoin	n = 801	n = 134	n = 111	n = 69	n = 80	n = 102	n = 55	n = 250
0%	388 48.4%	48 35.8%	54 48.6%	37 53.6%	40 50.0%	51 50.0%	24 43.6%	134 53.6%
0.1%-25%	100 12.5%	12 9.0%	10 9.0%	8 11.6%	13 16.3%	11 10.8%	8 14.5%	38 15.2%
25.1%-50%	122 15.2%	29 21.6%	11 9.9%	6 8.7%	9 11.3%	19 18.6%	9 16.4%	39 15.6%
50.1%-75%	114 14.2%	32 23.9%	19 17.1%	10 14.5%	10 12.5%	14 13.7%	8 14.5%	21 8.4%
75.1%-100%	77 9.6%	13 9.7%	17 15.3%	8 11.6%	8 10.0%	7 6.9%	6 10.9%	18 7.2%
<b>Couple avec enfant(s)</b>								
couverture du besoin	n = 1 504	n = 244	n = 198	n = 139	n = 181	n = 190	n = 133	n = 419
0%	193 12.8%	58 23.8%	47 23.7%	38 27.3%	27 14.9%	8 4.2%	5 3.8%	10 2.4%
0.1%-25%	796 52.9%	67 27.5%	85 42.9%	61 43.9%	107 59.1%	113 59.5%	80 60.2%	283 67.5%
25.1%-50%	248 16.5%	39 16.0%	31 15.7%	23 16.5%	23 12.7%	29 15.3%	29 21.8%	74 17.7%
50.1%-75%	155 10.3%	44 18.0%	19 9.6%	7 5.0%	11 6.1%	25 13.2%	10 7.5%	39 9.3%
75.1%-100%	112 7.4%	36 14.8%	16 8.1%	10 7.2%	13 7.2%	15 7.9%	9 6.8%	13 3.1%
<b>Fam. monoparentale</b>								
couverture du besoin	n = 2 761	n = 404	n = 294	n = 225	n = 259	n = 356	n = 283	n = 940
0%	305 11.0%	84 20.8%	59 20.1%	22 9.8%	33 12.7%	30 8.4%	21 7.4%	56 6.0%
0.1%-25%	1 319 47.8%	136 33.7%	102 34.7%	99 44.0%	136 52.5%	188 52.8%	144 50.9%	514 54.7%
25.1%-50%	656 23.8%	88 21.8%	69 23.5%	52 23.1%	48 18.5%	79 22.2%	68 24.0%	252 26.8%
50.1%-75%	349 12.6%	58 14.4%	45 15.3%	39 17.3%	31 12.0%	43 12.1%	41 14.5%	92 9.8%
75.1%-100%	132 4.8%	38 9.4%	19 6.5%	13 5.8%	11 4.2%	16 4.5%	9 3.2%	26 2.8%
<b>Tous ménages</b>								
couverture du besoin par salaire	n = 17 185	n = 3 362	n = 2 226	n = 1 561	n = 1 692	n = 1 970	n = 1 489	n = 4 885
0%	14 378 83.7%	2 702 80.4%	1 884 84.6%	1 320 84.6%	1 407 83.2%	1 626 82.5%	1 234 82.9%	4 205 86.1%
0.1%-25%	944 5.5%	187 5.6%	97 4.4%	81 5.2%	86 5.1%	115 5.8%	89 6.0%	289 5.9%
25.1%-50%	911 5.3%	226 6.7%	109 4.9%	78 5.0%	97 5.7%	108 5.5%	90 6.0%	203 4.2%
50.1%-75%	615 3.6%	156 4.6%	86 3.9%	52 3.3%	59 3.5%	87 4.4%	49 3.3%	126 2.6%
75.1%-100%	337 2.0%	91 2.7%	50 2.2%	30 1.9%	43 2.5%	34 1.7%	27 1.8%	62 1.3%
<b>Personne seule</b>								
couverture du besoin par salaire	n = 12 117	n = 2 579	n = 1 623	n = 1 128	n = 1 172	n = 1 322	n = 1 018	n = 3 275
0%	10 540 87.0%	2 161 83.8%	1 430 88.1%	989 87.7%	1 011 86.3%	1 156 87.4%	877 86.1%	2 916 89.0%
0.1%-25%	538 4.4%	130 5.0%	62 3.8%	46 4.1%	44 3.8%	55 4.2%	48 4.7%	153 4.7%
25.1%-50%	530 4.4%	149 5.8%	55 3.4%	55 4.9%	64 5.5%	54 4.1%	53 5.2%	100 3.1%
50.1%-75%	324 2.7%	91 3.5%	47 2.9%	26 2.3%	26 2.2%	41 3.1%	25 2.5%	68 2.1%
75.1%-100%	185 1.5%	48 1.9%	29 1.8%	12 1.1%	27 2.3%	16 1.2%	15 1.5%	38 1.2%
<b>Couple sans enfant</b>								
couverture du besoin par salaire	n = 801	n = 134	n = 111	n = 69	n = 80	n = 102	n = 55	n = 250
0%	550 68.7%	80 59.7%	77 69.4%	50 72.5%	54 67.5%	67 65.7%	35 63.6%	187 74.8%
0.1%-25%	71 8.9%	10 7.5%	8 7.2%	6 8.7%	7 8.8%	12 11.8%	6 10.9%	22 8.8%
25.1%-50%	77 9.6%	19 14.2%	10 9.0%	4 5.8%	6 7.5%	9 8.8%	6 10.9%	23 9.2%
50.1%-75%	58 7.2%	15 11.2%	6 5.4%	5 7.2%	9 11.3%	7 6.9%	6 10.9%	10 4.0%
75.1%-100%	45 5.6%	10 7.5%	10 9.0%	4 5.8%	4 5.0%	7 6.9%	2 3.6%	8 3.2%
<b>Couple avec enfant(s)</b>								
couverture du besoin par salaire	n = 1 504	n = 244	n = 198	n = 139	n = 181	n = 190	n = 133	n = 419
0%	1 048 69.7%	146 59.8%	144 72.7%	104 74.8%	124 68.5%	121 63.7%	93 69.9%	316 75.4%
0.1%-25%	148 9.8%	20 8.2%	12 6.1%	12 8.6%	24 13.3%	22 11.6%	14 10.5%	44 10.5%
25.1%-50%	131 8.7%	32 13.1%	18 9.1%	9 6.5%	12 6.6%	20 10.5%	10 7.5%	30 7.2%
50.1%-75%	109 7.2%	26 10.7%	15 7.6%	6 4.3%	11 6.1%	19 10.0%	10 7.5%	22 5.3%
75.1%-100%	68 4.5%	20 8.2%	9 4.5%	8 5.8%	10 5.5%	8 4.2%	6 4.5%	7 1.7%
<b>Fam. monoparentale</b>								
couverture du besoin par salaire	n = 2 761	n = 404	n = 294	n = 225	n = 259	n = 356	n = 283	n = 940
0%	2 238 81.1%	314 77.7%	233 79.3%	177 78.7%	218 84.2%	282 79.2%	229 80.9%	785 83.5%
0.1%-25%	187 6.8%	27 6.7%	15 5.1%	17 7.6%	11 4.2%	26 7.3%	21 7.4%	70 7.4%
25.1%-50%	173 6.3%	26 6.4%	26 8.8%	10 4.4%	15 5.8%	25 7.0%	21 7.4%	50 5.3%
50.1%-75%	124 4.5%	24 5.9%	18 6.1%	15 6.7%	13 5.0%	20 5.6%	8 2.8%	26 2.8%
75.1%-100%	39 1.4%	13 3.2%	2 0.7%	6 2.7%	2 0.8%	3 0.8%	4 1.4%	9 1.0%

Couverture du besoin : part du besoin brut couverte par l'ensemble des ressources du ménage

Couverture du besoin par salaire : part du besoin brut couverte par les revenus de l'activité lucrative de l'ensemble du ménage

### Annexe 3

## Rapport trimestriel RI - Cohortes juillet 14 – juillet 15

		Cohorte juillet 14		Cohorte juillet 15		
		Effectifs	%	Effectifs	%	Variation par rapport à cohorte juillet 14 (points de %)
<b>Dossiers entrants</b>	Aide complète	363	48 %	354	46 %	-2
	Aide partielle :					
	- sans activité lucrative	174	23 %	195	26 %	+3
	- activité lucrative → 75%	167	22 %	174	23 %	+1
	- activité lucrative 75% →	32	4 %	28	4 %	0
	Sans paiement	14	2 %	12	2 %	0
	Total	750	100 %	763	100 %	
<b>Taux de sortie après 1 an</b>	Aide complète		40 %		37 %	-3
	Aide partielle :					
	- sans activité lucrative		46 %		52 %	+6
	- activité lucrative → 75%		60 %		63 %	+3
	- activité lucrative 75% →		66 %		50 %	-16
	Sans paiement		50 %		67 %	+17
	Total		47 %		48 %	+1
<b>Motif de sortie après 1 an</b>	Augmentation revenu activité lucrative :	92	26 %	113	31 %	+5
	- reprise activité / revenu suffisant prise emploi / taux activité	89	25 %	112	31 %	+6
	- revenu autre membre dossier / suite mariage	3	1 %	1	0 %	-1
	Obtention autres prestations :	116	33 %	108	30 %	-3
	- indemnités LACI	38	11 %	42	12 %	+1
	- rentes / autres indemnités	78	22 %	66	18 %	-4
	Autres motifs	32	9 %	20	5 %	-4
	Sans motif :	114	32 %	123	34 %	+2
	- interruption volontaire	12	3 %	9	3 %	0
	- sans nouvelle	34	10 %	44	12 %	+2
	- sans date ni motif	12	3 %	12	3 %	0
	- fermeture automatique	56	16 %	58	16 %	0
	Total	354	100 %	364	100 %	